

Collectif pour la gestion, en Régie intercommunale, de l'ensemble de l'assainissement dans l'Embrunais

Créé le 31 mars 2009 à l'initiative de l'Association de défense des usagers des services publics de l'eau et de l'assainissement dans l'Embrunais, - de l'Association Embrun Écologie, - de l'Association Faire Gagner Embrun -Embrun Ensemble - des sections embrunaises du Parti Communiste, du Parti Socialiste, du syndicat CGT, de l'association ATTAC, du mouvement la France en Action - de citoyens de l'Embrunais.

Le conseil communautaire a refusé d'organiser la **CONSULTATION DES ELECTEURS** sur l'assainissement dans l'Embrunais demandée par 1.981 Embrunais

Pour mieux comprendre les causes et les conséquences de cette extraordinaire décision - démocratiquement injuste et juridiquement contestable - nous avons sollicité l'avis d'un **Bureau d'Etudes**, composé de citoyens de base et d'experts en divers domaines, tous Embrunais de souche ou de cœur. Nous vous communiquons ci-après leurs **embarrassantes conclusions**.

L'avis de l'utilisateur du Service Public de l'Assainissement :

Puisque je paye plus de 60 % des investissements... **j'ai le droit de savoir... et j'ai mon mot à dire !**

En effet, moins de 40 % des 13 millions d'euros à investir seront financés par des subventions publiques. Le reste sortira des poches des usagers, via la Redevance Assainissement !... Ne serait-ce que pour cette seule raison, les usagers ont le droit d'être informés, de débattre des enjeux et de donner leur avis.

L'œil du Contribuable :

Que des subventions publiques, à hauteur de presque 40 %, viennent épauler un investissement privé ... c'est insoutenable et d'autant plus indécent quand il s'agit de la **privatisation d'un Service Public !**

Puisqu'on vous le dit :

L'édition des 2 factures semestrielles de l'assainissement coûte aujourd'hui **2,20 euros** par compteur (convention signée avec la Régie Eau d'Embrun, pour les usagers d'Embrun). Mais demain le concessionnaire nous la facturera **7,50 euros !!!** (page 46, de l'étude Sogreah) C'est pas beau ça ? ... et surtout que ceci est à la demande expresse des élus, ceux-là même qui nous demandent... de leur faire confiance ? !!!

Le regard du Citoyen :

L'exercice de la citoyenneté ne s'épuise pas le soir des élections. Ces dernières années la législation a évolué en ce sens, incitant les citoyens à **participer davantage et en amont** des décisions que les élus ont à prendre sur des sujets importants pour le devenir de la Cité.

Privatiser un Service Public est une décision autrement plus lourde de conséquences que celle de choisir l'emplacement d'un bac à fleurs, l'installation d'une nouvelle poubelle ou le réaménagement d'un sentier qui relie le quartier des faubourgs au centre-ville... Dès lors que 24 % des électeurs le demande, il n'y a pas lieu de s'interroger si la loi impose ou rend facultative son organisation !... Voilà pourquoi je pense que le refus du Conseil Communautaire d'organiser la Consultation des Electeurs est un **déplorable acte anti-démocratique**.

L'opinion de l'employé de banque :

- Prétendre que la Communauté de Communes ne peut pas emprunter est faux... et ridicule !

- Prêter, par les temps qui courent, à quelqu'un de solvable, c'est le rêve de tout banquier !

- Prêter pour financer un investissement dans un Service Public comme l'assainissement, dont **l'utilité sociale** n'est même pas à démontrer, **qui s'autofinance** par le biais d'une Redevance, ne présente aucun risque pour le banquier... surtout quand l'emprunt est contracté par une Communauté de Communes !

- La multinationale qui aurait la concession emprunterait à un taux bien plus élevé que celui que la Communauté de Communes pourra obtenir !...

- Seuls les docteurs en sciences économiques, comme le maire d'Embrun, et les énarques, comme le maire des Orres, peuvent soutenir le contraire ! Mais pour des raisons idéologiques, bien sur... mais pas économiques !

Le point de vue de l'historien :

Il n'y a pas lieu d'être surpris par le refus du Conseil Communautaire d'organiser la Consultation des Electeurs qui lui a été demandée pourtant par plus de 24 % des électeurs.

Car il est en total **cohérence** avec d'autres prises de position et pratiques politiques de certains élus de l'Embrunais dans la gestion de ce dossier. Rappelons nous, par exemple:

- Leur quasi indifférence à la **pollution chronique du torrent des Vachères**, au chevet duquel ils font semblant d'être depuis 5 ans !... et qui s'est trouvé fortement aggravée par la réalisation de la ZAC de Bois Méan !

- **L'opacité** dont ils entourent l'instruction du dossier concernant le choix du mode de financement, de réalisation et de gestion des prochains travaux de l'assainissement intercommunal, estimés pourtant à 13 millions d'euros !

- Leur obstination, au prix de quelques couleuvres apparemment bien digérées par d'autres élus, à **faire payer à l'ensemble des usagers** le coût de l'agrandissement et mise aux normes de la station d'épuration des Orres - travaux estimés à 4,7 millions d'euros et pour le financement desquels la commune des Orres, illégalement, ne veut rien payer !

- Leur volonté de privatiser ce **Service Public**, sous des faux et mal argumentés prétextes, qui n'a jamais fait l'objet, auprès des usagers, d'une information claire et exhaustive, préalable à des débats publics contradictoires !

Le régional de l'étape, gars du BTP :

Aïe, aïe, aïe... si c'est un Concessionnaire qui l'emporte... il va faire suer sang et larmes aux petites entreprises locales, du gros œuvre à la menuiserie, de la charpente aux revêtements... et sur le dos desquelles il va aussi vouloir se sucrer !

Le très sérieux « j'ai déjà donné » de l'électeur M. Tumaupasdeuxfois :

Afin de prêter un semblant de légitimité à leur prise de décision, la majorité des conseillers communautaires, guidée par leur Présidente, se réfugie derrière la double affirmation : « **Nous avons été élus pour ça !** » et « **Faites nous confiance !** ». Mais contrairement à ce qu'ils disent :

- **Ni avant, ni pendant, ni après** la campagne pour les dernières élections municipales ces élus ont accepté de débattre de la privatisation de l'assainissement qu'ils veulent imposer aux embrunais ! Ainsi, ils ne peuvent donc pas prétendre avoir reçu un quelconque mandat des électeurs pour privatiser ce Service Public !

Quant au « **Faites nous confiance !** » : ils veulent que nous leur fassions un chèque en blanc !

Comment en effet avoir cette candeur à l'égard d'élus qui fuient le débat public, pratiquent la rétention d'informations, s'appuient sur des arguments non fiables, refusent de rencontrer le collectif, ne soumettent pas au débat et vote des Conseils Municipaux la privatisation de l'assainissement qu'ils veulent mettre en œuvre ?

D'ailleurs à cette fin seul le Conseil Municipal de Châteauroux s'est réuni, mais à huis clos ! Et majoritairement il était pour l'organisation de la Consultation... avis que le Maire, pourtant, n'a pas suivi !

Le flair de l'éboueur :

Mais il n'y a pas de problème, voyons !... **le Vachères est dans la merde, et alors ?** Le seuil ¹, de la pollution bactériologique à ne pas franchir pour l'utilisation d'eau recyclée à des fins d'arrosage, est de 1.000 coliformes thermo tolérants par 100 millilitres.

Les résultats des trois analyses bactériologiques ² des échantillons prélevés dans le torrent, à 4 km environ en aval de la station, à la prise du canal d'arrosage Les Clots, sont édifiants... car ils dépassaient ce seuil de 1.100 % en juillet 2008, de 6.700 % en février 2009 et de 3.300 % en août 2009...

¹ recommandé par le Conseil Supérieur de l'Hygiène Publique de France
² faites par le laboratoire vétérinaire départemental

Les « autorités » le reconnaissent, mais les élus locaux persistent à clamer que « il n'y a pas eu de malades à ce jour », qu'un torrent de montagne « s'auto-épure », que l'eau du Vachères « est de qualité correcte » et que notre démarche ne sert qu'à nuire aux agriculteurs et professionnels du tourisme ! Ceci me rappelle l'histoire de ceux qui accusent le chien d'être enragé... pour plus facilement pouvoir le tuer !

Or, autant que je m'en souviens le Collectif a toujours soutenu que les vrais responsables de cette pollution sont, d'une part **le Maire des Orres**, en délivrant des permis de construire en pleine infraction avec le Code de Santé Publique et d'autre part **la Présidente de la Communauté de Communes**, qui retarde depuis plus de **quatre ans** la mise aux normes de cette station d'épuration. Et la plainte déposée en janvier 2009 près du Procureur de la République, à Gap, afin que la Justice s'en mêle... semble avoir été piquée par une mouche tsé-tsé... et de ce fait être vouée à un lourd sommeil au fond du tiroir Affaires Classées.

Le clin d'œil de madame la Régie Eau d'Embrun :

En 2008 le prix du m³ d'eau potable a baissé de 20 %... et nous avons fait quand même 103.000 euros de bénéfices ! Cela donne une idée de combien la multinationale qui s'en est occupé pendant 50 ans s'est mis dans les poches !... Malgré cet exemple local, probant et récent, en faveur d'une gestion en Régie, la majorité des Conseillers Communautaires est pour la privatisation de l'Assainissement !... Ce qui, pour moi, est incompréhensible !

Le pari sans risque du boursicoteur :

Un marché captif (telle une concession) pendant **25 à 30 ans** est une poule aux œufs d'or : le retour sur investissement est assuré, incontrôlable et plantureux... et, en plus, l'entretien et le renouvellement du matériel est sans appel à concurrence ! C'est tout bon, j'achète du Veolia... et je garde !

Le culot de Madame Poudrozyeux

(et, entre parenthèses, les commentaires du collectif)

– « J'ai toléré la présence des membres de ce collectif sur le marché d'Embrun pendant des semaines ! » (Merci maman !... mais, dis moi, depuis quand la liberté d'opinion et d'expression ne sont plus un droit constitutionnel ? !)

– « Je me suis montrée tolérante à l'égard de leur affichage sauvage ! » (Comme vous l'êtes, Madame depuis 8 ans à l'égard de la monstruosité publicitaire qu'ont trouvée en bordure de la RN 94, au Petit Liou !)

– « Si 20 % des électeurs ont signé l'appel à la consultation, cela veut dire que 80% y étaient hostiles ! » (Mais pourquoi, alors, Madame Poudrozyeux, craignez vous de l'organiser ?)

Le sondeur à qui on ne fait pas dire n'importe quoi :

Ce n'est pas parce que 76 % des électeurs inscrits n'ont pas signé la lettre collective... qu'ils sont, comme le prétendent les maires de Baratier et d'Embrun, d'accord avec les élus... ou à fond pour la privatisation de l'assainissement ! Et les 24 % qui ont signé la Lettre Collective... ne sont pas tous nécessairement pour la gestion en Régie ! Par contre, tous ont droit à l'information et au débat public contradictoire...

L'écolo qui a un dentier contre les multinationales :

C'est bien connu, les requins ne se mangent pas entre eux... ils préfèrent se partager les poissons rouges de l'aquarium ! Leur prétendue concurrence est faussée : Ici, dans l'Embrunais, l'un ramasse des ordures... et l'autre lave déjà les eaux usées ! Quand on demande à une entreprise privée d'investir 13 millions d'euros « parce que nous ne pouvons pas le faire » il faut s'attendre à ce que soit elle qui fixe « les règles du marché » et les conditions du « retour sur investissement » ! Ailleurs, des élus bien plus avertis et outillés que les nôtres se sont cassés les dents en prétendant contrôler ces multinationales !

Paroles de victimes non consentantes :

Accorder, pendant 25 ou 30 ans, à une multinationale, la privatisation du Service Public de l'Assainissement :

- Est un **abus de pouvoir** pratiqué par les élus de ce Conseil Communautaire vis à vis des futurs élus et des usagers, puisqu'ils ne pourront rien changer au contrat juridique qui serait signé en **2010**... et resterait valable jusqu'en **2040** !

- Est un **abus de confiance** envers les électeurs, à qui les élus actuels n'ont jamais sollicité une telle mission et mandat !

Les grincheux qui ont pris les Orres en grippe :

- Il paraît que les promoteurs immobiliers de Bois Méan se sont tirés sur la pointe des pieds laissant couverts « d'ardoises » leurs produits défiscalisés ... et mis à poil pas mal d'investisseurs imprudents ...
- Sans parler des nids de poule qui couvrent à présent la voie d'accès à la Zac de Bois Méan et dont la réparation va être prise en charge par ... la Communauté de Communes, pardi ! ...
- Vaste escroquerie tout ça, je dis !...
- Allez, soyons raisonnables : Même si leur déficit annuel d'exploitation est estimé à 600.000 euros par an, une patinoire et une salle de congrès ça a bien plus de gueule qu'une station d'épuration mise aux normes, non ?
- Mais qui, à la fin, va payer les pots cassés ... sinon les gens du cru ... et les usagers de l'assainissement ?

Le sentiment de monsieur Dupont :

- Il y a quelque chose dans la gestion de ce dossier qui ne sent pas bon... ce qui en soit n'est pas étonnant puisqu'il s'agit d'eaux usées ! Je n'arrive pas à savoir quoi, exactement... **mais tout ça est loin d'être clair comme eau de roche !**

Quand les murs prennent la parole... les censeurs dégainent !

La pub, malheureusement, est partout, sur les ondes, le long des routes, aux abords des centres commerciaux, décervelante, niaise, agressive, avilissante des fois... et renchérissant de 15 à 20 % le coût des marchandises !

Mais parce qu'elle est autorisée et payante, elle ne serait pas visuellement polluante... et donc elle serait acceptable et ayant droit de cité... comme ici, à Baratier, du côté d'Intermarché, par exemple !

Les "grands élus" de l'Embrunais, dérangés par notre campagne d'affichage dénonçant la pollution du Vachères et la privatisation de l'assainissement et demandant l'organisation une Consultation des Electeurs ont osé la comparer à de la "publicité sauvage"... ce qui nous a valu à Embrun, un constat d'huissier et l'enlèvement de nos affiches au bout d'une petite semaine, et aux Orres un début de procès verbal par la police municipale.

Les questions à 3 sous que se pose l'électeur

« pas du tout con (et) vaincu »

- Si Embrun a pu emprunter pour financer des investissements qui génèrent des recettes d'exploitation dérisoires, tels le boulodrome, la patinoire, le parking végétalisé, la manutention...
 - Si Baratier et St André avec leurs salles polyvalentes, et Châteauroux avec leur Mairie, ont pu faire pareil...
 - Si Embrun peut emprunter pour financer des investissements qui ne généreront aucune recette, tel ceux en rapport avec la requalification du boulevard Pasteur...
 - Si Les Orres a pu séduire, jusqu'à convoler, la Caisse de Dépôts et Consignations... alors qu'aucune compagnie d'assurances est prête à leur garantir, dans les années à venir, trois mois et demi de neiges éternelles en hiver...
 - Si Les Orres (commune de moins de 500 habitants) peut cautionner à hauteur de plusieurs millions d'euros, les emprunts de la Semlore (société d'économie mixte qui remplace le SIVU Embrun-Les Orres)...
- Pour qu'elle raison, je vous le demande, la Communauté de Communes n'arriverait-elle pas à emprunter pour investir dans l'assainissement alors que le remboursement de ces investissements lui est garanti par la perception, auprès des usagers, de la redevance assainissement ?

Le pot de terre citoyen ...

qui croit encore au père Noël de la Justice :

Nous avons déposé au Tribunal Administratif de Marseille un recours en référé suspension et un autre en annulation, concernant la décision du Conseil Communautaire de ne pas organiser la Consultation des Electeurs .

Nous y soutenons qu'au regard de la Loi, ce Conseil Communautaire n'avait d'autre choix que celui d'organiser la Consultation des Electeurs !

En effet, depuis quelques années déjà, partout les citoyens-usagers-électeurs exigent plus de droits pour pouvoir participer et intervenir dans la conduite des affaires de la Cité ... en dehors des dimanches électoraux.

Voyant dans la satisfaction de cette exigence démocratique un moyen pour réduire le taux d'abstention lors des différents scrutins, le législateur a inscrit dans la Loi, à plusieurs reprises, des nouveaux droits, dont celui que nous avons mis en œuvre cet été, demandant la Consultation des Electeurs Embrunais.

Le mot de la fin (*qui est surtout faim de démocratie*)

En saisissant le Tribunal Administratif nous voulions que celui-ci dise si ce nouveau droit en est réellement un... ou seulement du pipeau, genre « cause toujours, tu m'intéresses » !

Car si, comme le veut la décision du Conseil Communautaire, la signature de 24 % des électeurs inscrits compte pour du beurre... ce nouveau droit n'est, en effet, que de la poudre aux yeux !

C'est précisément ce que vient de dire le Tribunal, par ordonnance du 9 octobre 2009, en rejetant nos requêtes... car « ...apparaissant manifestation mal fondées ».

Sans même se plier au débat contradictoire dans le cadre d'une audience, le juge administratif a ainsi confirmé la légalité de la délibération 2009/73 du Conseil Communautaire.

Mais de cette tapageuse et inefficace parodie de « démocratie participative » nous n'en voulons pas... et la République non plus ! Nous vous en dirons davantage lors de la réunion publique.

Même s'il n'aura servi qu'à faire cette démonstration, notre combat juridique n'aura pas été inutile !

**Réunion Publique, le 10 Novembre 2009
20h30 Salle du Tribunal, à Embrun,**